



PROCÉDURE DE RÉINSCRIPTION À L'OTSTCFQ PERMIS DE THÉRAPEUTE CONJUGAL ET FAMILIAL

1. Liste des documents et paiements nécessaires..... Page 2
2. Délai de traitement..... Page 2
3. Politique de conservation des dossiers..... Page 2
4. Tableau des cotisations / Frais à acquitter Page 3

Annexe à détacher

1. Sworn Declaration / Exception to the application of section 35 of the Charter of the French language (Native communities)

Avril 2017

Liste des documents et paiements nécessaires à une demande de réinscription

1. **Formulaire de demande de réinscription au tableau des membres**

À compléter en vous référant au Guide de référence.

Le formulaire de réinscription et le Guide sont disponibles à l'onglet « Devenir membre » sur notre site au www.otstcfq.org.

2. **Paiements requis** (voir la section de l'avis de cotisation du Formulaire)

❶ **Frais de réinscription** : 172,46 \$

❷ **Cotisation** : paiement associé à votre situation

❸ **Assurance de la responsabilité professionnelle** (exemption possible, voir point 3 ci-dessous)

3. **Assurance de la responsabilité professionnelle**

Pour **déterminer votre admissibilité à l'exemption de l'assurance de la responsabilité professionnelle**, référez-vous à **l'Annexe B, à la page 6 du formulaire**. Vous y trouverez des exemples vous permettant de déterminer facilement si vous êtes admissible à l'exemption ou si vous devez souscrire à l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre.

- **Si vous êtes admissible à l'exemption**, complétez l'Annexe B du formulaire et joignez, le cas échéant, l'annexe F du Guide de référence.
- **Si vous devez souscrire à l'assurance** de la responsabilité professionnelle, annexe votre paiement.

Délai de traitement

Il faut prévoir un délai d'environ 3 semaines pour la réinscription au tableau des membres à compter du moment où le dossier est complet. À cet effet, se référer à la liste des documents et paiements requis du présent document. Si des éléments sont manquants à la vérification de la demande, vous recevrez un courriel précisant l'état de votre dossier.

Pour confirmer la réinscription au tableau des membres, l'Ordre vous envoie le plus rapidement possible :

- une lettre de confirmation
- votre permis (duplicata) à afficher à la vue du public
- la documentation sur les assurances disponibles
- votre carte de membre et reçus aux fins d'impôt

Politique de conservation des dossiers

Tout dossier demeuré incomplet est détruit après une période d'un an à compter du moment où le candidat est informé de l'état de sa demande. Le candidat devra recommencer une nouvelle procédure d'admission, incluant, par conséquent, le paiement des frais d'ouverture de dossier et, le cas échéant, d'étude de dossier.

Pour toute demande d'information

Veillez communiquer avec Mme Fannie Lefebvre, au poste 351.

Tableau des cotisations pour l'année 2017-2018
Renouvellement pour tous au 1^{er} avril 2018, quelle que soit la date de réinscription à l'Ordre

Montants à reporter au Formulaire de réinscription / Section avis de cotisation

Frais administratifs (En sus et exigés pour tous) : **172,46 \$** (taxes incluses)

Réinscription à compter du mois de :

COTISATION	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars
	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2018	2018	2018
											Le taux réduit ne s'applique pas dans le cadre d'une demande de réinscription consécutive à une radiation dans l'année en cours, (non-renouvellement au 1 ^{er} avril 2017).	
Taux régulier	520,00 \$ ¹ + 27,00 \$ ² = 624,87 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018										130,00 \$ ¹ + 27,00 \$ ² = 176,47 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018	
Taux préférentiel	260,00 \$ ¹ + 27,00 \$ ² = 325,94 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018										65,00 \$ ¹ + 27,00 \$ ² = 101,73\$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018	

Deuxième permis	135,00 \$ ¹ + taxes = 155,22 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018											
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Assurance responsabilité professionnelle (si requise)	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars
	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2017	2018	2018	2018
	76,30 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018						38,15 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018				0,00 \$ Couvre jusqu'au 31 mars 2018	

¹ Cotisation annuelle – montant taxable

² Contribution obligatoire à l'Office des professions du Québec – montant non taxable

Veuillez noter qu'une assurance responsabilité professionnelle complémentaire (facultative) est disponible au montant de 13,08 \$ (taxes incluses). Pour plus d'information, veuillez consulter le document « Soyez protégé en tout temps par une assurance responsabilité professionnelle »

**Exception to the application of section 35 of
the *Charter of the French Language***

A professional order is authorized to make an exception to the application of section 35 of the *Charter of the French language*, in respect of a person who resides or has resided on a reserve, in a settlement in which a **native community** lives or on Category I and Category I-N lands within the meaning of the Act respecting the land regime in the James Bay and New Québec territories.

The order shall issue a permit to that person authorizing him to practice the profession and to use the title only on a reserve, in a settlement in which a native community lives or on Category I and Category I-N lands.

This individual is therefore not required to take the exam of the *Office québécois de la langue française* and can be re-enrolled in the Order's membership roll. Issued by exception, this permit allows the use of the reserved title of Marriage and Family therapist and the practice of all activities reserved to marriage and family therapist **only on a reserve, in a settlement in which a native community lives, or on Category I and Category I-N lands.**

DECLARATION

Exception to the application of section 35 of the Charter of the French language

I declare (or solemnly affirm) that I reside or have resided on a reserve, in a settlement in which a native community lives or on Category I and Category I-N lands within the meaning of the Act respecting the land regime in the James Bay and New Québec territories (R.S.Q., c. R-13.1).

Name

Sworn to before me the _____ day of _____ at _____.

Commissioner of Oath